

DELIBERATION N°2019-20_55
de la Commission de la formation et de la vie universitaire
de l'université de Franche-Comté

Séance du Mercredi 15 avril 2020

« Motion additionnelle à la délibération par laquelle la commission de la formation et de la vie universitaire délègue certaines de ses compétences au Président de l'université »

La délibération étant présentée pour décision.

Effectif statutaire : 40 Membres en exercice : 39 Quorum : 20 Membres présents : 25 Membres représentés : 5 Total : 30	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0
---	--

A la suite du débat sur la délibération portant délégation de compétences de la CFVU au président de l'université, et à la demande d'un membre élu, il est proposé à la CFVU de se prononcer sur l'adoption de la motion additionnelle suivante :

La vice-présente étudiante élue et le vice-président étudiant délégué de l'université doivent être consultés lorsque les directions de composantes proposent des adaptations à leurs modalités de contrôle des connaissances et des compétences.

La présente motion additionnelle est adoptée à l'unanimité par les membres présents et représentés de la CFVU.

Besançon, le 16 avril 2020

Pour le président et par délégation
La Directrice Générale des Services



Rabia DEGACHI